

## Compte rendu du Conseil municipal du 23 JANVIER 2017 à 18h30

**Présents :** COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, LARTIGUE Jacqueline, LAGARDERE Jean-Louis, BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, LABBE Sabrina, SEMPROLI Pascale, LAMBERT Didier, PEYRUSSON Denis, TRIAUD Hervé, TENEZ Jean-Michel, , MANSION Michel.

**Absents avec procuration:** GUILLON Josiane - GACHON Thérèse  
**Secrétaire de séance :** LARTIGUE Jacqueline

### **Mise à jour des commissions municipales :**

A la suite de la démission de Mme DE LUNARDO Catherine remplacée par Mr TRIAUD Hervé, et le fait que Mme BERNARD n'apparaissait plus dans certaines commissions, les commissions suivantes sont mises à jour :

**1 -Ado-jeunesse/associations/culture/bibliothèque/animations :** LAGARDERE Jean-Louis (référént), BERNARD Isabelle, GUILLON Josiane, GARNAUD Jean-Philippe, LABBE Sabrina, MANSION Michel, PEYRUSSON Denis.

**2- Entretien et rénovation bâtiments/équipements sportifs :** LAGARDERE Jean-Louis (référént), GUILLON Josiane, MANSION Michel, MERIC Jean-Paul, PEYRUSSON Denis,.

**3- Ecole/temps périscolaire :** COURBE Philippe (référént) , BERNARD Isabelle, GACHON Thérèse, LABBE Sabrina, LARTIGUE Jacqueline, PEYRUSSON Denis.

**4- Voirie/chemins :** MERIC Jean-Paul (référént), COURBE Philippe, LAMBERT Didier. MANSION Michel, TRIAUD Hervé.

**5- PLU/urbanisme/environnement/espaces verts :** MERIC Jean-Paul (référént), BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, PEYRUSSON Denis, LAMBERT Didier MANSION Michel, SEMPROLI Pascale, TENEZ Jean-Michel, TRIAUD Hervé, Mr TRIAUD Hervé sera référént agriculture dans le cadre du PLUI à l'échelle de la CDC du Bazadais.

**6- Information/communication :** LARTIGUE Jacqueline (référént), BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, LABBE Sabrina, LAMBERT Didier.

**7 -Gîte de Bacourey :** LARTIGUE Jacqueline (référént), BERNARD Isabelle, , MERIC Jean-Paul, PEYRUSSON Denis

**8 -Sécurité :** LAGARDERE Jean-Louis (référént), GACHON Thérèse, GUILLON Josiane, Michel MANSION, MERIC Jean-Paul.

**9 Personnel/ressources humaines :** COURBE Philippe (référént) BERNARD Isabelle, GACHON Thérèse, MERIC Jean-Paul, LAGARDERE Jean-Louis, LAMBERT Didier, LARTIGUE Jacqueline, PEYRUSSON Denis, SEMPROLI Pascale, TENEZ Jean-Michel,.

**10- Finance/budget :** COURBE Philippe (référént), BERNARD Isabelle, LAGARDERE Jean-Louis, LARTIGUE Jacqueline, MERIC Jean-Paul, TENEZ Jean-Michel, LAMBERT Didier.

**11 -Gestion de la restauration scolaire :** COURBE Philippe ( référént) BERNARD Isabelle, LARTIGUE Jacqueline, MERIC Jean-Paul, , PEYRUSSON Denis, TENEZ Jean-Michel

**12- Commission appels d'offres** (art 22 du code des marchés publics) : COURBE Philippe (Président), LAGARDERE Jean-Louis, LAMBERT Didier, MANSION Michel et MERIC Jean-Paul (suppléant)

Pour les projets importants, il est décidé qu'outre les membres des commissions concernées, l'ensemble des conseillers municipaux sera convié aux réunions de travail

## **REFECTION DU PONT DE LABARIE**

Les plans descriptifs des travaux sont communiqués au Conseil Municipal :

- terrassement/remblaiement, ouvrage/maçonnerie béton, étanchéité.
- Garde-corps type 1902 qui s'inspire du pont de Beaulac coûte 7000 € de plus qu'un garde-corps remplacé à l'existant (remplacement des palissades bois)

Mr TRIAUD fait observer que pour le passage des chevaux il est préférable d'avoir des palissades bois afin que les animaux ne soient pas effrayés par le vide.

Mme BERNARD et Mr PEYRUSSON font remarquer qu'un ouvrage remplacé à l'identique peut suffire compte tenu du peu de fréquentation.

La prévision budgétaire de 73000 € inscrite au budget de 2016 est reconduite en 2017 par conséquent l'appel d'offre établi sur le projet présenté et l'estimation du maître d'oeuvre peut être lancé. Le garde-corps type 1902 sera mis en option.

## **Terrassement des abords des bâtiments de la Fonderie**

Mr le Maire rappelle les travaux d'aménagements des abords des bâtiments doivent être concomitants avec les travaux entrepris par le Syndicat du Ciron sur la zone humide de Caroy ; en effet d'un côté la commune procède à l'arasement du talus formé par les déchets de fonderie et apporte de la terre végétale provenant du terrassement de la zone humide réalisée par le Syndicat du Ciron.

Afin d'optimiser les coûts des deux opérations et la gestion des deux chantiers, il est nécessaire que les travaux soit confiés à la même entreprise ;

A l'initiative du technicien rivière du Syndicat une consultation a été faite et donne les résultats suivant pour la commune :

- Terrassement Mathieu DUCOS : 15 960 €
- STPF : 12 240 € TTC
- ESPUNY : 11 400 € TTC

Ce dernier est le mieux disant, toutefois Mrs PEYRUSSON et LAMBERT estiment que le devis n'est pas suffisamment détaillé, par conséquent après une discussion générale il est décidé de lui demander de produire un devis plus descriptif qui sera adopté à une prochaine réunion du conseil municipal fixée au mardi 31 janvier compte tenu de l'urgence des travaux.

D'autre part afin de pouvoir financer ces travaux avant le vote du budget, le Conseil municipal devra voter les crédits anticipés.

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMBULANCE DE CAPTIEUX**

Mr MERIC informe le Conseil municipal que le préfet a prononcé la dissolution du Syndicat par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 et il a d'office transférer les deux ambulanciers au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

-Mr DULUC à la commune de Captieux.

-Mme DULUC à la commune de Bernos-Beaulac.

Cette dernière est mise en surnombre dans nos effectifs et au bout d'un an elle peut être mise à disposition du centre de gestion si elle n'a pas d'affectation. Elle occupe un poste

d'adjoit technique dans les services de la cantine et des écoles.

Par ailleurs, dans le cadre de son reclassement, Mme DULUC a entamé une formation d'aide-soignante commencée en 2016 et qui se termine fin juin 2017. Elle a déjà obtenu le 1<sup>er</sup> module. Cette formation payée par le Syndicat d'Ambulance en 2016 se fait dans le cadre d'un congé formation. Sur cette période, elle est rémunérée à 80 % de son salaire brut conformément à la réglementation.

Mr MERIC rappelle qu'au cours d'une prochaine réunion de l'ex syndicat, les actifs devraient être répartis entre les communes membres ; les sommes perçues par la commune devraient amortir cette charge salariale qui représente 2 214 €/mois.

## **DOSSIERS DE SUBVENTIONS DETR – rencontre avec le Sous-Préfet**

Mr COURBE et Mr MERIC rendent compte de leur entretien avec Mr SUZANNE, Sous-Préfet de Langon concernant l'établissement des dossiers de demande de subvention de l'Etat pour les travaux rénovation mairie/chauffage. Ce dernier a conseillé de scinder le projet en 2 tranches. Un avis favorable leur a été donné

1<sup>ère</sup> tranche : Locaux Syndicat du Ciron, et chaufferie, dossier déposé en 2017 pour travaux en 2018, estimé à 179 000 € H.T de travaux environ,

- 2<sup>ème</sup> tranche pour la suite des travaux de la mairie en 2019 estimé à 212 000 € H.T de travaux environ.

Après discussion, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour solliciter une DETR en 2017 de 35 % sur la 1<sup>ère</sup> tranche.

### **Questions diverses :**

- 1- Mme BERNARD fait remarquer que lors des vœux Mme DELBOS n'ai pas été présentée et demande un complément d'information sur son statut. Elle est confirmée au poste de Nancy ROUMAZEILLES, adjoint administratif partie à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2016. Mr le maire répond qu'elle a été nommée au 1<sup>er</sup> décembre 2016 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour 28/35<sup>ème</sup>.
- 2- Mme BERNARD demande si une étude concernant la chaufferie bois a été demandée pour le foyer seulement. Mr COURBE répond que l'étude du SIPHEM a démontré que le système aurait été surdimensionné pour le seul foyer dont l'utilisation n'est pas continue.
- 3- Mr MANSION demande où en est l'étude acoustique du foyer ; Mr MERIC répond que le technicien est venu le lundi 23/01 et que son travail sera remis dans le courant la 3<sup>ème</sup> semaine de Février.
- 4- Pour répondre à la question de Josiane Guillon, Mme Lartigue demande si la commune a accordé la gratuité de 6 mois de loyer pour un logement de la Gare ; Mr Le Maire répond que les locataires ont payé leur loyer dès l'entrée dans les lieux.

Fin de séance à 20 h 30.

**Prochaine réunion mardi 31 janvier à 18 h 30.**